

## Compte rendu de la séance du 25 octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire.

**Présents :** Mrs ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI René, Mr VEY Patrick

**Absent :** Melle AVOUAC Sophie

Monsieur Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance

### Approbation de la séance précédente

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Monsieur ANDRIEU tient à souligner que la rectification qui a été apportée au dernier compte rendu suite à la remarque qu'il avait faite lors du précédent conseil au sujet de l'achat de l'écran interactif pour l'école n'était pas satisfaisante.

Après délibération, le conseil approuve avec un vote contre, 4 abstentions et 13 votes pour le compte rendu de la séance précédente.

### Compte rendu des différentes réunions

- **Commission urbanisme le 8 octobre :** les questions de la signalétique ainsi que des problèmes de stationnement rencontrés dans la rue centrale ont été abordées lors de cette réunion.

- **Réunion SICTOM le 12 octobre :** Monsieur le Maire précise que la distribution des nouveaux bacs à ordures ménagères a débuté. Madame BERRY et Mr CRESPIY souhaiteraient avoir des précisions quant à la mise en place de plateformes destinées à recevoir les bacs individuels à l'intérieur du bourg. Il a été précisé lors d'une précédente réunion que celles-ci seraient à la charge du SICTOM, or il s'avère que leur mise en place devra être prise en charge par la commune. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un malentendu et confirme que la construction des plateformes sera bien à la charge de la commune.

Mr ANDRIEU tient à faire remarquer que les personnes qui distribuent les bacs sont souvent mal informées et donnent parfois des informations erronées à la population. Il est surpris qu'elles soient employées par la société Plastic Omnium qui fabrique les bacs distribués. Mr CHAZALON précise que le marché attribué par le SICTOM comprenait à la fois la fabrication et la distribution des bacs et précise que le SICTOM ne disposait pas des moyens techniques et humains pour assurer cette distribution. Mr MOUNIER indique que les intérimaires de la société Plastic Omnium n'ont pas à donner d'informations complémentaires sur le nouveau mode de ramassage des ordures ménagères et doivent seulement procéder à la livraison.

- **Réunion Leader le 23 octobre :** il s'agissait d'une réunion d'information au cours de laquelle les différents acteurs ont pu être informés des actions menées dans le cadre du Leader sur l'ensemble du Pays du Velay.

- **Réunion sur les échanges fonciers le 22 octobre :** Mme FAURE précise qu'une douzaine de personnes ont validé leur demande d'échanges à l'heure actuelle et que 7 autres personnes devraient les rejoindre prochainement. Elle présente le plan des parcelles des exploitants agricoles concernés et explique le fonctionnement de ces échanges. Elle rappelle que cette démarche a été mise en place à l'initiative du Conseil Général de Haute-Loire qui en a donné délégation à la chambre d'Agriculture.

- **Conseil d'administration du Collège :** Mme VAGGIANI précise que lors du dernier conseil d'administration du collège Laurent Eynac, il a été décidé de ne pas augmenter le prix de vente des repas car l'ensemble des communes concernées avaient accepté de prendre en charge une partie du salaire d'un personnel de cuisine. Mr le Maire indique que le tarif des tickets de cantine sera donc maintenu à 3.20 Euros pour cette année.

## Décisions modificatives

Mr LAC indique qu'il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Budget commune : 6711 : + 400 Euros

61522 : - 400 Euros

Budget assainissement : 6615 : + 670 Euros

6061 : - 670 Euros

Le conseil approuve à l'unanimité.

## Délibérations diverses

### Approbation de divers devis :

- **Devis parking rue Saint Pierre** : Mr CHAZALON rappelle au conseil le projet de création d'un parking rue Saint Pierre, en lieu et place d'une maison acquise par la commune il y a plusieurs mois. L'aménagement de ce parking nécessite la destruction de la maison achetée ainsi qu'un échange de terrain avec deux particuliers afin de pouvoir disposer d'un espace suffisant. Il précise que l'arpentage des parcelles a eu lieu cette semaine en présence des propriétaires concernés et que ces échanges de terrain pourront être validés par un acte administratif dès l'approbation du document d'arpentage. Il présente également le devis concernant la construction d'un enrochement sous le mur existant qui permettra de niveler et de consolider le terrain sans procéder à un terrassement important qui pourrait être à l'origine de glissements de terrain. Le devis correspondant à la destruction de la maison acquise, le rattrapage de l'assainissement existant et l'aménagement complet du parking de 60 m<sup>2</sup> s'élève à 25 795 Euros. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité ce devis.

- **Numérisation du cadastre** : Mr le Maire rappelle qu'un projet de numérisation du cadastre a été lancé par la Communauté de Communes et que la commune pourra bientôt disposer d'outils modernes pour une meilleure utilisation du cadastre. Outre le gain de temps réalisé, cette évolution permettra d'effectuer une mise à jour de l'ensemble des réseaux, des parcelles et de leurs propriétaires, et de disposer d'un outil évolutif. Il présente ensuite le devis correspondant aux différents éléments spécifiques à chaque commune qui devront être intégrés au système de base proposé avec le Logiciel SIMAP : couches successives du PLU, des réseaux d'eau potable, d'assainissement et le module cimetièrre. Le montant total de ces ajouts spécifiques à la commune s'élève à 2 638.80 Euros HT. Il précise également que le montant de la formation pour l'utilisation de ce logiciel sera de l'ordre de 330 Euros. Après délibération, le conseil approuve ce devis à l'unanimité.

**Projet station pleine nature** : Mr le Maire rappelle que la commune peut prétendre à l'attribution d'une subvention de 25 % pour des aménagements spécifiques éligibles dans le cadre du projet Respirando mis en place par le Conseil Général. La commune a décidé de présenter deux premiers projets qui concernent la signalétique et l'accessibilité de l'Office de Tourisme. Il présente des devis correspondant à ces deux opérations :

- Aménagement de la plateforme d'accès à l'Office de Tourisme pour les personnes à mobilité réduite pour un montant total de 4130.50 Euros HT (maçonnerie et serrurerie)
- Mise en place d'une signalétique à l'intérieur du bourg pour 35 000 Euros HT. Mr CHAZALON présente des modèles de maquettes de panneaux présentés lors de la dernière commission urbanisme. Il souhaiterait pouvoir mettre en place une signalétique originale et personnalisée qui pourrait être remarquée par les visiteurs et qui pourrait mettre en valeur les spécificités locales. Le conseil est plutôt favorable à l'idée d'intégrer des photos sur les panneaux mais estime que ceux qui sont présentés sont beaucoup trop grands. Mme VAGGIANI rappelle que ce projet devrait être validé par l'architecte des bâtiments de France. Mr le Maire précise que le logo Respirando devra être intégré sur cette signalétique. Mr CHAZALON indique que le conseil doit uniquement se prononcer sur une enveloppe budgétaire et sur un principe pour pouvoir effectuer les demandes de subvention, les textes, positions et apparences définitives des panneaux devant encore être étudiés et validés par la Commission Urbanisme.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le principe ainsi que les devis présentés, à savoir 4130.50 Euros HT pour l'aménagement de la plateforme d'accès à l'OTI et 35 000 Euros HT pour la mise en place d'une signalétique, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général de la Haute-Loire, et approuve le plan de financement présenté.

**Demande de subvention pour le remplacement des lanternes vétustes :** Mr Régis LAC informe le conseil que le dossier de demande de subventions pour le remplacement de lanternes vétustes qui a été déposé par la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energie a été retenu. Il rappelle qu'une participation de l'ADEME est aussi accordée à hauteur de 360 Euros pour 50 lampes maximum changées. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental prend en charge une partie du coût de ces travaux et demande à la Commune une participation de 55% calculée sur la dépense résiduelle, après subvention de l'ADEME. Il resterait donc à la charge de la commune une participation de 26 328.81 Euros sur un montant global de travaux de 65 870,57 € HT. Il tient également à préciser que l'attribution de cette subvention est soumise à l'obligation d'économie d'énergie et a été obtenue car la commune a décidé de mettre en place une extinction nocturne des lampes d'éclairage public de 1 heure à 5 heures grâce à la mise en place d'horloges. Mme VAGGIANI tient à alerter le conseil sur le fait que procéder à une extinction nocturne pourrait favoriser les cambriolages. Mr le Maire précise que des études ont été menées à ce sujet et qu'elles tendent à démontrer que cela n'est pas le cas. Mr VEY dit qu'il serait judicieux d'installer un éclairage supplémentaire pour l'aire de camping-car, ce qui a été demandé par de nombreux utilisateurs. Interrogé sur le coût annuel de l'éclairage public, Mr LAC précise qu'il est de l'ordre de 26 000 Euros et que l'économie d'énergie réalisée grâce à cette opération sera à terme assez importante. Mme VAGGIANI pense qu'il serait souhaitable de procéder aussi à l'extinction d'une lampe sur deux sur la route du pont de l'Estaing, comme cela a été fait sur l'avenue Laurent Eynac. Elle rappelle que cet éclairage avait été mis en place pour les personnes qui allaient autrefois travailler à l'usine du Pont de l'Estaing à pied.

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à lancer ces travaux et à demander les subventions correspondantes.

**Nomination de trois délégués au Conseil d'Administration de l'Espace Culturel Européen :** Mr le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de nommer trois représentants du conseil qui devront siéger au Conseil d'Administration de l'association en charge de la gestion de l'Espace Culturel Européen. Il propose de nommer les personnes qui ont suivi ce dossier jusque là et qui se sont investies. Après délibération, le conseil approuve avec 6 abstentions la nomination de Messieurs Michel ARCIS, Alain GALLAND et Michel MOUNIER en tant que représentants de la commune au conseil d'administration de l'association en charge de la gestion de l'ECE.

**Participation à l'animation les Insolites du Velay :** Mr le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé en mars dernier de s'engager aux côtés de 3 autres sites pour mettre en place un projet d'animation théâtrale en réseau. 4 représentations avaient été proposées sur les 4 sites durant l'été pour les mettre en valeur. L'association de gestion de l'Espace Culturel Européen n'existant pas au moment de la signature du contrat, l'Office de Tourisme avait accepté de porter le projet et de régler l'ensemble des dépenses. Il convient à présent de rembourser cette avance. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le règlement de cette facture d'un montant de 2200 Euros.

**Restauration de la grande verrière de l'Eglise Abbatiale :** Mr le Maire rappelle au conseil le projet de restauration de la grande verrière de l'Eglise Abbatiale. Il indique qu'un appel d'offres doit être lancé pour ce projet. Il présente au conseil le cahier des charges de cette consultation qui a été dressé par la DRAC Auvergne. Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 75 %. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges présenté, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et demande à Monsieur le Maire de procéder aux demandes de subventions correspondantes.

**Convention fondation du Patrimoine :** Mr le Maire informe le conseil de la possibilité de lancer une souscription destinée à collecter des dons qui pourraient servir à financer une partie de la restauration de la grande verrière de l'abbatiale. Il indique qu'il faut pour cela signer une convention avec la Fondation du Patrimoine. Le coût de l'adhésion à la fondation est de 100 euros. La commune devrait uniquement financer l'impression de plaquettes de présentation du projet qui auraient été préparées par la Fondation. Il précise que l'association 'Les amis de l'Abbatiale' serait aussi partenaire et pourrait animer cette souscription. La commune recevrait les sommes récoltées au terme de la souscription, desquelles il faudrait déduire les frais administratifs retenus par la Fondation. Après délibération, le conseil approuve avec 5 absentions l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et la signature de la convention présentée.

**Convention de maîtrise d'ouvrage associée pour le futur pôle administratif :** Mr le Maire tient à préciser que suite à des remarques faites au sujet d'un éventuel nom donné au futur pôle administratif, rien n'a à ce jour été décidé. L'idée de le nommer Pôle Laurent Eynac avait été évoquée pour honorer la mémoire du premier Ministre de l'Air, mais ce choix n'avait jamais été débattu en conseil. Mr le Maire présente ensuite au conseil le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du bâtiment de l'actuelle maison de retraite. Cette convention est tripartite entre les différents acteurs du projet. Il propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet à l'OPAC 43 compte tenu de la complexité du dossier. Le financement de cette délégation se ferait à hauteur de 3.5 % du montant total HT des travaux. Mme BERRY souhaiterait savoir si le projet d'aménagement d'appartements au deuxième étage sera réservé aux personnes âgées. Mr le Maire indique que le projet mis en place par l'OPAC est principalement destiné à loger des personnes à mobilité réduite, car le bâtiment est équipé d'un ascenseur, des locataires qui pourraient, entre autres, bénéficier des services qui se trouveront dans le même bâtiment. Mme BERRY souligne que le projet présenté dans la presse fait état de l'installation du pôle administratif au rez-de-chaussée et du déplacement de la mairie. Elle rappelle qu'une réunion publique devait être programmée pour présenter ce projet. Mr le Maire répond que la signature de cette convention permettra de pouvoir avancer sur ce dossier et de définir de façon précise le découpage du bâtiment ainsi que le coût de l'opération. Une fois les réponses attendues obtenues, une réunion pourra être programmée, comme cela a été dit. Mme VAGGIANI souhaiterait connaître la position des professionnels de santé par rapport au futur pôle santé. Mme BALDET précise qu'il s'agit tout d'abord d'un partenariat financier, puisque les professionnels de santé qui seront installés dans le Pôle Santé seront locataires et verseront donc des loyers à la commune. Mais elle ajoute que tous les partenaires adhèrent au projet car ils estiment que le regroupement dans un même site de professionnels va améliorer les conditions de travail et permettre une meilleure coordination des professionnels. La création d'un pôle santé pourrait aussi permettre de conserver l'offre de soins actuelle et surtout d'attirer de nouveaux professionnels afin de préparer l'avenir. Mr NICOLAS estime qu'une solution serait de pouvoir aider les jeunes de notre territoire à financer leurs études en échange d'un engagement de leur part à exercer sur notre commune. Mme VAGGIANI indique que des mesures similaires ont été mises en place dans des départements voisins et qu'elles n'ont pas récoltées les effets escomptés. Mr le Maire termine en précisant que les professionnels investis dans le projet vont commencer à rédiger un projet de santé ainsi qu'un règlement intérieur pour la structure. Après délibération, le conseil approuve avec 5 votes contre et 1 abstention la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPAC 43.

**Lancement d'une étude pour la gestion des eaux pluviales sur le secteur de la Fuye :** Mr CHAZALON rappelle le projet de mise en place d'un système destiné à canaliser les eaux pluviales sur le secteur de la Fuye. Le sujet avait été évoqué lors du dernier conseil et il était chargé de préciser la mission du bureau d'études qui sera retenu pour cette opération. Une étude préalable est en effet nécessaire afin de pouvoir définir la meilleure solution. Il présente donc les devis reçus pour cette étude. Après délibération, le conseil approuve le devis de l'entreprise AB2R pour un montant de 7400 euros HT pour la tranche ferme et de 2500 euros pour le dossier de la loi sur l'eau, étant entendu que cette dernière option ne sera validée que si la commune n'est pas en mesure de

compléter ce dossier. Une discussion s'engage sur la destination budgétaire des travaux. Il est décidé de demander au Trésorier Municipal par quel budget ces travaux devront être financés.

Concernant la gestion des eaux pluviales, Mme VAGGIANI tient à rappeler les problèmes survenus lors de l'orage de grêle du 29 août dans la rue des Dames et dans la Rue Loubatière. Mr CHAZALON rappelle que lors de cet orage, la grêle avait obstrué les déversoirs et les grilles de récupération des eaux et de ce fait, l'eau s'était infiltrée dans les maisons situées en contrebas de la route. Il précise que ce problème existait déjà avant les travaux de réfection de la rue centrale, et que les canalisations ont pourtant été surdimensionnées. Une expertise est prévue prochainement qui devrait permettre de mieux comprendre ce qui se passe lors d'événements climatiques extraordinaires et d'apporter d'éventuelles solutions.

**Demande de subvention CLIS :** Mr le Maire présente la lettre de demande de subvention de la commune de Vals-près-le-Puy pour une participation aux frais de scolarité d'une enfant domiciliée sur notre commune et scolarisée au groupe scolaire 'La Fontaine'. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le versement de la participation aux frais de scolarité de cette enfant.

**Plan de formation territorialisé :** Mr le Maire présente au conseil le plan de formation territorialisé et le règlement de formation à approuver par notre commune. Il s'agit d'une obligation légale de la commune qui permet d'informer les agents de la collectivité sur la réglementation en matière de formation, de régir les conditions de prise en charge de certains frais, et de pouvoir mettre en place un planning prévisionnel des besoins en formation des agents. Cela permettra aussi, au niveau du Pays du Velay, de mettre en place des formations intéressantes pour les fonctionnaires du secteur. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le règlement de formation et le plan de formation territorialisé du Pays du Velay.

**Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :** Après promotion interne de l'agent des services techniques situé au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, une demande d'avis a été déposée auprès du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire. Cette demande ayant reçu un avis favorable en sa commission du 28 septembre 2012, Mr le Maire informe qu'il y a lieu de supprimer ce poste. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la suppression de ce poste.

**Instauration de la Prime de Service et de Rendement :** Mr le Maire informe que suite à la promotion interne d'un agent du service technique de la commune à un grade de la catégorie B, ce dernier ne peut plus prétendre au paiement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité réservée aux agents de la catégorie C. Son traitement mensuel net a donc baissé depuis sa nomination à ce poste. Aussi serait-il judicieux de remplacer l'IAT par la PSR afin de compenser la suppression de cette prime pour son grade. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'instauration de la Prime de service et de Rendement pour les agents de la catégorie B du service technique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**Indemnité de conseil et de confection du budget :** Mr le Maire présente au conseil la demande de Mr le Trésorier Municipal pour le paiement de son indemnité de conseil et de confection du Budget pour l'année 2012. Elle s'élève à un total de 702.26 Euros Brut. Mr CHAZALON demande un vote à bulletin secret sur ce point. Après vote, le conseil municipal approuve à 8 votes contre et 10 votes pour le paiement de l'indemnité du Trésorier à hauteur de 100 %.

**Problème concernant un certificat d'urbanisme :** Mr CHAZALON informe le conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme a été faite pour une parcelle située dans le bourg en zone constructible mais ne disposant d'aucun accès. Il précise qu'un article des dispositions générales techniques 6<sup>ème</sup> partie du PLU émet une restriction à la constructibilité d'un terrain si celui-ci est enclavé. L'avis du Maire soumettant cette restriction a donc été envoyé dans ce sens à la Direction Départementale des Territoires pour établissement de la décision définitive.

## Questions diverses

- **Etude Loire** : Mr le Maire informe le conseil qu'un professeur de l'Université de Clermont-Ferrand souhaite conduire une étude sur la Loire. Cette personne demande un courrier de déclaration d'intérêt à son projet afin de pouvoir le poursuivre et de pouvoir obtenir des financements. Le conseil accepte de soutenir ce projet.

- **Signature du compromis de vente de la maison de retraite** : le conseil d'administration de la maison de retraite ayant donné son accord, le compromis pourra être signé prochainement.

Mr NICOLAS indique qu'il est convaincu qu'une location-vente serait préférable à un achat du bâtiment afin de pouvoir faire baisser le prix de journée des résidents de la nouvelle maison de retraite. En effet, le loyer pourrait être versé à la section de fonctionnement, alors que le montant de la vente devrait passer en investissement. Mr le Maire rappelle cependant qu'une partie du bâtiment devra être revendue à l'OPAC 43, ce qui pose donc problème. Mme BALDET ajoute que la vente du bâtiment permet tout de même à la maison de retraite de ne pas réaliser d'emprunt et d'acquérir du matériel. Elle précise également que le débat concernant les modalités de cession du bâtiment doit avoir lieu en conseil d'administration de la maison de retraite et non en conseil municipal. Mr NICOLAS pense qu'une convention tripartite entre l'EHPAD, la commune et le Conseil Général pourrait permettre d'obtenir des aides supplémentaires. Le budget départemental étant voté le 26 janvier 2013, il est nécessaire de fixer un rendez-vous avec chaque partenaire potentiel afin de discuter de cette éventuelle convention. Monsieur le Maire termine en disant qu'une discussion a été engagée au niveau de la Communauté de Communes suite à la demande de subventions faite par l'EHPAD. La question de l'engagement des collectivités aux côtés des personnes âgées a été évoquée et sera étudiée dans les semaines à venir. Il est décidé de contacter le Conseil Général afin d'aborder la question et d'organiser une réunion avec les différents partenaires.

- **Signature de l'achat de terrain de la déchetterie** : la signature de la vente va intervenir dans les jours à venir.

- **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** : une enquête publique va être lancée dans les jours qui viennent. Une fois celle-ci réalisée, la communauté de communes devra se prononcer sur la validation de la nouvelle charte du parc.

- **Nouveau lotissement** : Mr CHAZALON précise que les plans ont été légèrement revus afin de permettre un nouveau découpage des lots sans changer la disposition générale, mais aussi pour régler la question du sens de circulation. Les nouveaux plans seront soumis au conseil dès que possible. Pour l'instant, le projet a pris du retard en raison de la modification nécessaire du PLU qu'impliquait le projet.

- **Présentation du bâtiment du service technique** : Mr CHAZALON présente au conseil les plans définitifs qui ont été validés lors du dernier conseil et qui ont permis le dépôt du permis de construire. Le devis pour ces travaux n'est pas encore validé.

- **Régularisation d'une modification de façade** : Mr le Maire informe le conseil que suite à un courrier envoyé aux propriétaires d'une maison ayant modifié leur devanture sans accord préalable de l'Architecte des bâtiments de France et de la commune, ces personnes ont cherché à régulariser leur situation en déposant après coup une Déclaration Préalable de Travaux. Cependant, celle-ci a reçu un avis négatif de l'architecte des bâtiments de France et de la DDT. Renseignements pris, la solution préconisée pour ce type de délit est la demande de démontage des menuiseries installées. Aucune amende n'est possible. L'arrêté de refus de déclaration préalable sera donc envoyé au pétitionnaire avec un courrier lui précisant qu'il est possible de devoir procéder au démontage de ses menuiseries.

- **Modification de l'adressage du Bourg** : Mr le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu entre les secrétaires et les représentants de la Poste afin d'obtenir plus de renseignements sur la modification de l'adressage du bourg. Il rappelle que cette procédure est compliquée à mettre en place et nécessite beaucoup de temps. En s'appuyant sur les difficultés rencontrées depuis quelques jours par les distributeurs de poubelles mandatés par le SICTOM, il estime que cette modification devra être envisagée dans les mois à venir car il est

très difficile de localiser certaines adresses dans quelques secteurs du Monastier, comme sur l'Avenue des Ecoles. Il précise qu'il s'est renseigné auprès de communes ayant procédé à un ré-adressement complet avec l'aide de la Poste et que les résultats obtenus ont été satisfaisants, pour une charge de travail qui reste supportable. Il ajoute cependant que deux nouveaux chantiers étant en cours au niveau administratif, à savoir la numérisation du cadastre et le SPANC, cette opération ne pourra être engagée dans l'immédiat. Aussi propose-t-il d'attendre le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 et de ne travailler à ce moment-là qu'en priorité sur les zones qui posent problème. Un courrier sera envoyé en ce sens aux services de la Poste en charge du dossier.

- **Bilan chaufferie des bâtiments conventuels** : en réponse à une demande faite par Mme VAGGIANI en juillet 2012, Mr LAC présente le bilan des consommations de combustibles pour les bâtiments conventuels pour les années 2011 et 2012. L'objectif est de comparer les consommations actuelles à celles d'avant la mise en place de la chaufferie bois. A ce jour, les dépenses en combustibles pour 2012 s'élève à 7006 € alors qu'elles étaient de 12224 € en 2011. Même si l'année n'est pas encore terminée, on peut d'ores et déjà constater que des économies ont été réalisées. Monsieur le Maire ajoute que le volume qui est à présent chauffé est largement supérieur à celui de 2011, car l'Ecole de Musique Intercommunale, la salle d'expositions et l'Espace Culturel ont été ajoutés. De plus, l'Ecole de Musique n'a été chauffée qu'à partir de son installation en avril 2011, augmentant donc encore la différence. Il précise que ces montants ne tiennent pas compte des remboursements des frais de chauffage versés par la Communauté de Communes pour l'Ecole de Musique depuis l'installation dans les bâtiments conventuels uniquement. Mr ANDRIEU estime que compte tenu des dépenses liées à la mise en place de la chaufferie bois, il est très difficile d'amortir un tel investissement, en dépit des économies réalisées. Mr LAC tient à préciser que les subventions pour le bois étaient importantes. Mr le Maire indique que la durée d'amortissement était d'environ 8 ans. Il rappelle que la mise en place de la chaufferie bois a aussi permis de développer un partenariat avec l'ESAT Meymac et que le recours au bois énergie est plus respectueux de l'environnement.

- **Chauffage gymnase** : Mr GALLAND rappelle le problème survenu pour le fonctionnement du chauffage du gymnase dont il avait été question lors de la dernière séance. Il informe le conseil que Mr MOUNIER a réussi à trouver une solution sans procéder à des modifications de l'installation existante, ce qui a donc permis d'éviter une dépense de 12000 €.

- **Mécénat DASSAULT** : Mr le Maire rappelle que la commune dispose d'un fonds Laurent EYNAC important. Il informe le conseil qu'un projet de création d'un lieu de mémoire dédié au premier ministre de l'Air dans l'Espace Culturel Européen a été monté. Il indique que le Groupe Dassault a accepté de soutenir au titre du mécénat la création de ce lieu en versant une aide de 10000 €. Cette exposition permanente devrait voir le jour en 2013.

- **Compensation droit de mutation** : Mr NICOLAS tient à informer le conseil que le montant du versement de la compensation pour les droits de mutation va passer de 17 000 € pour l'année 2012 à 35 000 € en 2013. En effet, ce montant est calculé sur les investissements effectués en 2011. Ceux-ci ayant été importants au niveau de la commune, le montant sera revalorisé.

- **Dégradations de panneaux** : Mme VAGGIANI tient à informer le conseil de dégradations récurrentes des panneaux indicateurs, notamment à la Rousselle. Le conseil estime que de tels actes de vandalisme devraient être sanctionnés.

#### Dates diverses

- **Sorties en Italie** : Mr le Maire informe le conseil qu'une délégation va se rendre en Italie en vue de rencontrer les responsables de deux communes italiennes dont l'histoire est liée à celle du Monastier. En effet, les moines de l'abbaye y ont construit un prieuré au XI<sup>ème</sup> siècle. Ces échanges, s'ils s'avèrent fructueux, pourraient déboucher sur un jumelage.

- **Sortie en Ecosse** : l'Association 'sur les pas de RL Stevenson' propose une sortie en Ecosse qui permettra notamment de pouvoir obtenir un label 'itinéraire culturel européen' en partenariat avec l'Espace culturel européen.

Mr le Maire précise ensuite que le nombre de visiteurs à l'Office de Tourisme Intercommunal a augmenté de façon très conséquente depuis le déménagement puisqu'il est passé de 4400 visiteurs en 2011 à 6600 en 2012. Concernant l'Espace Culturel, le nombre d'entrée n'a pas atteint le nombre escompté (environ 1000 entrées), l'Espace ayant ouvert uniquement début juillet et étant peu connu. Depuis son installation au Monastier, le musée des Croyances populaires a pour sa part eu une fréquentation aussi importante sur l'ensemble de la saison que les autres années. Le musée de l'Ecole Saint Joseph devrait enfin ouvrir ses portes au printemps 2013.

- **Concert Abbatale à l'Abbatale le 8 novembre.**

- **Cérémonie du 11 novembre.**

Mme VAGGIANI souhaiterait savoir quel a été le coût de la distribution du journal de la Tribune dont une double page était réservée à notre commune et si le Maire et les Adjoints ont pris en charge cette dépense. En effet, sur la note jointe au journal, il était indiqué que le journal était « offert par la municipalité », or la municipalité est normalement constituée du Maire et des adjoints. Mr le Maire répond que la facture était d'un montant d'environ 500 Euros et qu'elle a été prise en charge par la commune, comme cela avait été le cas lors de la dernière opération du même type. Mr le Maire précise que la note jointe est celle qui est habituellement utilisée dans les autres communes concernées par cette opération et qu'elle a été proposée par La Tribune.

La prochaine séance du conseil aura lieu le 29 novembre 2012 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.